



Le maire de Prévencières

de la commune de Prévencières:

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1311-2 et L. 1321-1,

VU le code de la santé publique, et notamment les articles D 1321.103 à 105 et R 1321.26 à 30,

VU le code général des collectivités territoriales, article L. 2212-2,

Vu l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinés à la consommation humaine.

CONSIDERANT que les prélèvements réalisés en date du 03 septembre 2020, dans le cadre du contrôle sanitaire par l'Agence Régionale de Santé, ont mis en évidence un dépassement chronique des limites de qualité des paramètre microbiologiques sur l'eau distribuée par le réseau Le Roure se traduisant par :

- un pourcentage de germes Entérocoques fécaux de : 80 germes dans 100 ml
- un nombre maximum de germes Eschérichia coli mesuré de : 1 germe1s/100ml

ARRETE

Article 1 : L'eau distribuée par le réseau Le Roure ne peut pas être utilisée en l'état pour les usages alimentaires (boisson ou la préparation des aliments), l'hygiène corporelle des personnes sensibles ainsi que pour les usages médicaux.

Les éléments de la note d'information jointe sera portée à la connaissance de l'ensemble des abonnés et établissement utilisant l'eau du réseau .

Article 2 : Le présent arrêté prend effet ce jour et restera en vigueur jusqu'à l'établissement d'un nouvel arrêté actant le rétablissement de la conformité de l'eau distribuée, aux exigences de qualité réglementaires pour sa consommation.

Article 3 : Le présent arrêté est affiché en Mairie, dans les villages et quartiers concernés par le réseau de distribution incriminé, pour être porté à la connaissance de la population.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Prévencières est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation est transmise à :

- Madame la Préfète de la Lozère,
- Madame la Directrice de l'agence régionale de santé.

Fait à Prévencières, le 07/09/2020
Le Maire,
Olivier MAURIN



NON CONFORMITE BACTERIOLOGIQUE MASSIVE

INFORMATION A L'USAGE DES ABONNES DU RESEAU DE LE ROURE

Le contrôle sanitaire, a mis en évidence un dépassement massif des limites de qualité bactériologiques sur votre réseau de distribution.

Cette eau est impropre à la consommation

Elle pourrait être responsable de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, parasitose, hépatite A, ...

L'état de contamination bactériologique récurrent de votre réseau imposent de respecter scrupuleusement les mesures préventives qui vous avez été données précédemment.

Ce que vous devez faire

Il est IMPERATIF de prendre les précautions suivantes pour l'ensemble des abonnés :

- ▶ **pour la boisson et la préparation des biberons, recours à de l'eau embouteillée ou ébullition pendant dix minutes.**
- ▶ **pour tous les usages alimentaires (cuisine, lavage des aliments) désinfection par l'un des procédés suivants :**
 - ébullition pendant 10 minutes minimum,
 - addition d'une goutte d'eau de javel à 9,5% de chlore actif par litre d'eau et mélange énergique, une demi-heure avant usage,
 - addition de pastilles de composés chlorés vendues en pharmacie, en suivant le mode d'emploi de ces produits.
- ▶ **pour le lavage de la vaisselle à la main, utiliser de l'eau chaude avec du détergent, puis laisser sécher.**

Pas de contrainte pour l'utilisation d'un lave-vaisselle ou pour le lavage des vêtements.
- ▶ **pour l'hygiène personnelle :**
 - pour le brossage des dents et le rinçage de la bouche, prendre les mêmes précautions que pour les usages alimentaires,
 - lors de la prise de douche ou de bain, porter une attention particulière afin d'éviter d'avaler de l'eau,
 - pour les très jeunes enfants, faire une toilette au gant afin d'éviter qu'ils n'avalent de l'eau ou ne mettent des jouets dans leur bouche.
- ▶ **pour toute pratique médicale, ne pas utiliser l'eau du réseau.**

Surtout, ne pas utiliser une eau de source ou de puits non contrôlée
dont la pollution pourrait être plus grave que celle du réseau public.

Le responsable du réseau vous tiendra informé de l'évolution de cet épisode.

**Tous les résultats des prélèvements du contrôle sanitaire
sont consultables en mairie de votre commune.**